BnF Gallica

La Dépêche : journal quotidien

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. La Dépêche : journal quotidien. 1910-05-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

LES SALONS

Le Vernissage des Artistes Français

Paris, 30 avril. — Le vernissage des Artistes Français arrive par malheur au surlendemain du triomphe de Paulhan en Angleterre et à la veille du 1er mai. C'est là qui explique qu'il est accueilli avec une certaine indifférence. On n'y retrouve pas aujourd'hui la même toule élégante que les années précédentes : beaucoup moins de visiteurs. Il est vrai que plusieurs, parmi les maîtres aimés du public, comme Henri Martin, par exemple, se sont abstenus d'exposer cette année; et puis les vernissages, les expositions se multiplient et l'intérêt se lasse à la fin.

Ce matin, on ne trouvait guère dans les quarante-trois salles des Artistes Français, que des artistes, des parents ou des amis d'artistes, des critiques et quelques rares visiteurs. Cet après-midi, beaucoup, beaucoup de monde; mais ce n'est pas cependant la brillante cohue d'autrefois.

Près de deux mille toiles sont exposées. Sur ce nombre formidable de compositions, correctes en général, une centaine de bons tableaux et une vingtaine d'excellents, comme cet « Enterrement d'enfant », de M. Jacob, dans la première salle, devant laquelle les visiteurs s'arrêtent longuement et font un cercle compact; comme la « Kermesse flamande », de M. Haricotte, à la salle 22.

Mais, en général, le public défile avec indifférence. On vient au vernissage beaucoup plus pour être vu que pour voir et le public de l'après-midi cause plus volontiers d'aviation que de peinture, même ici. Une toile qui représente Port-Aviation a beaucoup de succès; je goute que ce soit pour des raisons purement artistiques.

Puis, il y a les sections abandonnées : la sculpture, assez dédaignée, on ne sait pourquoi, et où l'on trouve pourtant quelques œuvres remarquables, comme les « Vieilles Briardes », de M. Niclause, parmi, il est vrai, un grand nombre de pièces insignifiantes et quelques-unes de ridicules.

Encore plus dédaignées les sections de gravure et des arts décoratifs. Ici, c'est le vide et le désert. C'est dommage d'ailleurs; elles renferment de très bonnes choses. Mais la foule des snobs ne les connaît pas, ne veut pas les connaître; elle piaffe et papote entre les cimaises garnies du haut en bas de peintures ternes ou criardes sans rien voir et puis s'en va sans rien avoir vu.

Toujours la Police des Mœurs

Les Mensonges des Agents. — Le Grand-Père de la Victime proteste.

Paris, 30 avril. — Nous avions raison de faire hier toutes réserves touchant l'explication de la préfecture de police sur la méprise inexcusable que le service des mœurs vient d'ajouter à la liste déjà si longue de ses erreurs.

Le grand-père — et non le père, comme on l'avait dit à tort — de la victime proteste énergiquement dans une lettre qu'il adresse au préfet de police et dont voici un passage :

« Vous avez eu, en effet, pour me récompenser de l'acte d'humanité que je venais d'accomplir, le triste courage d'essayer de déshonorer le nom que je porte dans une note infâme qui émane de votre administration et qui a été dictée aux journaux du soir. On essaie de laisser croire que ma petite-fille portait une toilette équivoque et que cette toilette faisait scandale dans les Champs-Elysées. En affirmant ces choses, on a menti de la manière la plus odieuse.

» Ma petite-fille était en toilette de soirée ; sa robe ne descend pas, comme on a l'impudence de le dire, jusqu'au-dessus du genou ; elle descend jusqu'au mollet et, si vous aviez pris la peine de vous en assurer avant de laisser répandre contre cette innocente enfant cette abominable calomnie, vous auriez évité de laisser commettre une mauvaise action. »

Le grand-père de la victime dit en terminant que, s'il ne reçoit pas satisfaction, il saura ce qui lui reste à faire.

Les Excuses de la Préfecture de Police

Paris, 30 avril. — La préfecture de police vient d'accorder à M. Cadet Labie, président de la première section de la Ligue des Droits de l'Homme et grand-père de la jeune fille arrêtée, la satisfaction qu'il était en droit de réclamer. En effet, dans une note communiquée cet après-midi, il est dit que le cabinet de la préfecture de police s'est borné à donner oralement aux journaux certains renseignements au sujet de l'incident qui s'est produit dans la soirée du 27 avril aux Champs-Elysées.

Dans cette communication, le cabinet du préfet faisait connaître que Mlle Cadet Labie avait été conduite au poste des Champs-Elysées pour la soustraire à la curiosité de quelques passants.

Mlle Cadet Labie, dont la tenue était absolument convenable et dont la toilette était celle d'une jeune fille de son âge n'a été l'objet d'aucune interrogation. On s'est contenté d'aller chercher pour elle une voiture qui l'a conduite à son domicile.

On ne sait pas si M. Cadet Labie se contentera de cette explication.

INVENTIONS & DECOUVERTES

LA PEAU & LE SANG

Une découverte sensationnelle. — La guérison des maladies de la peau. De l'arthritisme et des ulcères variqueux.

Le printemps fait bourgeonner les arbres, et aussi, les hommes.

Jamais on ne dira assez le rapport intime qui existe entre le sang, dans les phénomènes de sa formation et de sa circulation, et la peau, dans les altérations qui modifient son aspect et son fonctionnement.

Qu'est-ce que l'eczéma, sec ou humide, l'acné, la furonculose, le sycosis de la barbe ou de la moustache, le psoriasis, les diverses maladies du cuir chevelu, l'hérythème et, particulièrement l'ulcère variqueux, ou plaie des jambes, sinon les manifestations d'un trouble profond de la composition normale du sang ? Une expression populaire peint à merveille cet état ; d'une personne atteinte d'une affection de la peau, on dit qu'elle a « le sang âcre ».

Le sang se vicie sous diverses influences. Généralement, cette viciation est la conséquence de digestions imparfaites ou difficiles du tempérament arthritique ; mais il est démontré que tout doit rentrer dans l'ordre dès que le sang a reconquis sa pureté native.

Sang pur : pure santé. C'est en s'inspirant de cet axiome que M. Richelet, de Sedan, s'est attaché, depuis quelques années, à la découverte d'un traitement vraiment efficace contre les maladies de la peau, que les médecins négligent trop souvent. Instruit par les travaux les plus récents, quant aux origines de toutes les inflammations morbides, ce savant accumula observations sur observations et, après un long labeur, il est parvenu à créer une merveilleuse méthode curative des maladies cutanées et des vices du sang qui, mises entre les mains de plusieurs médecins, s'est affirmée sans pareille.

Aujourd'hui, on ne compte plus les guérisons sensationnelles qu'elle réalisa : qu'il s'agisse d'eczéma sec ou humide, de psoriasis, de boutons, d'acné, de couperose, de sycosis, d'affection du cuir chevelu, d'herpès, de dartres, de clous, de furoncles, etc., les résultats les plus rapides ont été obtenus dans tous les cas. Dans l'ulcère variqueux notamment, les cures sont particulièrement promptes, alors que cette affection est d'ordinaire si rebelle et si douloureuse et, cela, sans que les malades aient à changer leurs habitudes, sans compter que le traitement fait disparaître, dès le début, les démangeaisons, ce symptôme insupportable.

Par son action spéciale, la méthode de M. Richelet joint, à une efficacité remarquable, une sécurité d'emploi exceptionnelle. Agissant sur la masse du sang, sur sa composition même, elle l'épure, le débarrasse de ses scories et lui donne cette fluidité et cette richesse qui sont indispensables à l'équilibre physiologique parfait. C'est, du reste, pourquoi ses effets sont également incomparables dans les affections telles que la goutte, le rhumatisme, qui reconnaissent les mêmes origines que les maladies de la peau et leurs dérivés, et que le traitement de M. Richelet combat victorieusement, ainsi que le démontrent les nombreuses guérisons enregistrées.

J'en ai dit assez pour exciter au moins la curiosité des malheureux qui souffrent, depuis des années parfois, d'un mal dissimulé qu'ils n'ont pu vaincre. Que ceux-là veuillent bien écrire directement à M. Richelet, pharmacien, 35, rue Gambetta, à Sedan, et ils recevront de lui, gratuitement, toutes les indications utiles pour la guérison, à peu de frais, du cas qu'ils auront décrit.

La thérapeutique a été suffisamment décriée depuis quelques années, pour qu'il ne m'appartaisse pas comme un devoir de signaler à mes lecteurs une de ses plus belles et de ses plus utiles découvertes.

Docteur P. LACAUNE.

AU PALAIS

L'Accident de Port-Aviation

Paris, 30 avril. — Le 18 octobre, à Port-Aviation, pendant la semaine de Paris, comme un aviateur débutant, M. Guy Oscar Llanck, s'élevait en essayant un vol, son aéroplane fut projeté parmi les spectateurs dont plusieurs furent blessés, notamment une dame Féraud.

M. Blanck et la société de navigation aérienne, civilement responsables, étaient cités aujourd'hui devant la dixième chambre correctionnelle pour blessures par imprudence.

Mme Féraud s'est portée partie civile au procès, demandant 100,000 francs de dommages-intérêts.

LES ACADÉMIES

Une Election

Paris, 30 avril. — L'Académie des sciences morales et politiques a élu membre titulaire de sa section d'économie politique, statistique et finances, en remplacement de M. Emile Cheysson, décédé, M. Clément Colson, conseiller d'Etat, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'Ecole nationale des ponts et chaussées et auteur de nombreux ouvrages relatifs à l'économie politique.

SOLDAT ASSASSIN

Marseille, 30 avril. — M. Gilloni, rapporteur auprès du conseil de guerre du 15e corps d'armée, a obtenu, hier, des aveux complets du soldat Gartais, du 111e de ligne, inculpé d'assassinat sur la personne de M. Chupin, officier d'administration en retraite, crime qui fut commis à Nice le 29 mars dernier.

Gartais sera de nouveau transféré sous peu à Nice pour la reconstitution de la scène du crime.

LES "CAMISARDS"

Les anciens de Biribi forment un club. — Camisards, peaux de lapin et têtes de veau. — La première séance du club.

Paris, 30 avril. — Un débit mal éclairé de la rue Saint-Maur, là-bas, dans un quartier populaire où, pour loger les ménages de pauvres, il y a des cours et des cités mal odorantes. Le garçon somnole près du zinc abandonné des clients. Du fond de la boutique, une rumeur monte...

Ils sont là, trente à quarante personnages dont on ne peut oublier ni le visage, ni les attitudes. Des faces ridées, tannées, osseuses. Quelques vieillards ; des têtes chauves ; plusieurs infirmes. Et tous discutent avec animation, comme des vétérans parlant batailles. Ce sont en effet d'anciens soldats. Ce sont les débris de Biribi, les disciplinaires libérés qui ont formé une sorte de club à Paris. Il tient ce soir sa première réunion. Le grand public ignore cette nouvelle, cette curieuse cette tragique association qui aurait passé inaperçue au milieu des inquiétudes nées du 1er mai, si « la Dépêche » ne l'avait signalée.

Un Cortège Impressionnant

Pourquoi s'assemblent-elles, ces épaves échappées aux compagnies de force, au pénitenciers, aux ateliers de « travaux publics » ? C'est un ancien matelot de la discipline, Aubin, qui a songé à grouper ses camarades. Dans quel but ? Pour essayer d'émouvoir l'opinion publique en faveur des « camisards » (les terriens prisonniers à Biribi) ; en faveur des « peaux de lapin » (les disciplinaires de la marine) ; en faveur surtout de Rousset, dont on connaît l'histoire.

Ce fusillier avait refusé d'obéir à ses supérieurs afin d'être traduit devant un conseil de guerre. A la barre, il accusa ses chefs d'avoir, en Afrique, causé la mort du soldat Aernoult. Rousset fut condamné à cinq années de travaux publics.

Un manifeste racontant en termes violents le drame Aernoult-Rousset a été poursuivi. Et voici ce que le club de Biribi a décidé : Tous les « rescapés » demanderont à être entendus en cour d'assises ; ils viendront en troupe au Palais. Et ce ne sera pas un spectacle banal que ce défilé traversant Paris, ce cortège de misérables, de blessés étalant leurs guenilles et leurs plaies dans la capitale.

Souvenirs d'Afrique

Car les « anciens » des « sections » sont nombreux à Paris où les hommes valides ont chance de trouver un emploi, en dépit de leur mauvais passé militaire. L'appel d'Aubin fut entendu des syndiqués qui portèrent la capote grise. Ce soir, le père du mort Aernoult assiste à la réunion. Les « cocos » lui serrent la main. Il demeure silencieux, la tête courbée, le regard fixe, tandis que les disciplinaires évoquent des souvenirs. Ils content de sombres histoires et cependant leur conversation n'est point amère. Des compagnons d'Afrique se retrouvent. On recherche les noms des camarades, des chefs, des sous-officiers.

— T'étais à la 2e compagnie ? A Biskra ? Alors t'as connu mon copain que la Corse a fait passer au tourniquet (a fait comparaître devant le conseil de guerre) ?

— Moi, j'étais à Aumale comme « mutilé-simulateur »

— Moi, on m'a vissé d'un cran. J'avais des punitions. De *fusilier* je suis devenu *pionnier* (les pionniers accomplissent les travaux et les services les plus pénibles).

— Te rappelles-tu les sommations ? « Pour la troisième fois je vous ordonne de marcher ». Sinon, c'est le refus d'obéissance et le « conseil ». Il n'y avait jamais de première ni de seconde fois !

— Moi, j'ai eu de la chance ; il a été à la *transition*.

La section de transition est réservée aux hommes dont la conduite est exemplaire. Ils bénéficient alors d'une faveur extrêmement recherchée : ils ont le droit de porter la moustache.

Ils parlent des « poteaux » qui tombèrent là-bas ; qui « tournèrent », qui ne revirent plus *pantruche* (Paris).

Le soldat « Pas-de-Veine »

Soudain, un nouveau venu se glisse dans la compagnie minable. Il est plus douloureux que tous : il est amputé du bras gauche ; sa main droite est mutilée.

— Tu en es, aussi ? interrogent les assistants.

Et le voilà qui conte sa vie, d'une voix lente, sans émotion comme s'il s'agissait d'événements ordinaires.

— J'étais aux travaux publics, hein ! « Tête de veau », au camp de Guelt-Bouzid Raoul Corbet, que je m'appelle. « Ça bardait », avec les gradés. Je me suis évadé ; mais je n'ai jamais eu de veine ! Il y avait une *bourrique* (un mouchard). Les tirailleurs algériens m'ont donné la chasse ; j'ai couru comme un voleur. Ils m'ont « eu ». Ils m'ont mis à genoux, pas ? Ils ont tiré cinq balles à bout portant. J'en ai reçu une dans la poitrine, deux dans le bras gauche, une dans la main droite. Alors, on m'a coupé le bras, hein ! Je n'ai jamais eu de veine.

Maintenant, je suis mendiant de mon état. Tenez ! si vous voulez voir mon livret militaire !

Les gueux qui l'entourent lui offrent quelques sous. Il hoche la tête ; il refuse doucement :

— Faites excuse ! Je ne suis pas venu pour ça !

L.-M. BONNEFF.

ÇA ET LA

La Saison des Poires

Paris, 30 avril. — M. Jean Bouru, employé de commerce, rencontrait l'autre soir dans le jardin des Tuileries une jeune femme de vingt ans.

— Je suis sans place, lui raconta celle-ci, sans ressource et ne sais où aller coucher.

Emu de cette détresse, M. Bourru emmena l'inconnue chez lui et lui offrit de l'héberger jusqu'au jour où elle trouverait un emploi.

L'employé devait être mal récompensé de son geste généreux. En rentrant hier, à midi, à son domicile, il constata la disparition de sa protégée et de ses économies. Sur un meuble, bien en évidence, était placée une feuille de papier sur laquelle la voleuse avait tracé au crayon ces simples mots :

« Quand on est poire, c'est pour longtemps ! »

M. Bourru a déposé une plainte au bureau de M. Picot, commissaire de police.

Les Drames du Vitriol

Paris, 30 avril. — Une jeune femme, Marie Touffut, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine. Mariée depuis le 10 mars 1904, elle avait vécu en mauvaise intelligence avec son mari dès les premiers temps de leur union et, en 1906, le mari avait déserté le domicile conjugal.

Cependant, l'année suivante, il y eut réconciliation entre les époux ; mais les querelles continuèrent dans le ménage désuni et, le 3 novembre dernier, la femme jetait au visage de son mari le contenu d'une tasse remplie de vitriol.

Le malheureux a été blessé grièvement sur diverses parties du corps et a perdu un œil.

Sur un verdict affirmatif du jury, avec circonstances atténuantes, la cour a condamné Marie Touffut à un an de prison.

Les Amants de Venise

Venise, 30 avril. — A l'audience du matin, l'avocat Driussi, défenseur de Naumow, continue sa plaidoirie : il examine les procédés employés par la comtesse Tarnowska, afin de renforcer dans l'esprit de Naumow l'idée de tuer Kamarowski. Il soutient que Naumow a agi inconsciemment.

Deux petits Bandits

Lorient, 30 avril. — Les deux pupilles de la colonie pénitentiaire de Belle-Ile, Riou et Thomas, qui s'étaient évadés et avaient, avec des haches, coupé les fils reliant Belle-Ile au continent, puis attaqué un cultivateur, nommé Granger, ont été arrêtés ce matin par les gendarmes ; ils ont été ramenés à Lorient.

Fillette dans une Malle

Toulon, 30 avril. — On a découvert à la gare une fillette, âgée d'un jour à peine, qui avait été enfermée vivante dans une malle et abandonnée sur le quai. L'enfant vivait encore.

La mère coupable n'a pu être découverte et la fillette, en souvenir des circonstances dans lesquelles elle a été trouvée, a été appelée Aimée Mallegare.

QUELQUES MENUS FAITS

— Un ouvrier couvreur travaillant sur le toit de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin, à Paris, est tombé sur la chaussée et s'est brisé les deux jambes. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis.

— A Chartres, une fourragère du 13e cuirassiers s'étant trouvée prise dans un embarras de voitures, le cavalier Charpentier a été projeté sur le moyeu, puis de là sur la bordure du trottoir où il s'est ouvert le crâne. Charpentier est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

— M. Briand, président du conseil, a reçu ce matin les ministres de l'agriculture, du commerce et des colonies, les préfets de l'Isère, du Finistère et du Calvados.

— M. V... a été surpris hier soir au passage à niveau, avant la gare de Cannes, par un train rapide, et projeté à 20 mètres hors de la voie. Le corps a été broyé. M. V... était âgé de soixante-dix-huit ans.

— M. Hubert Dupuy vient de renvoyer aux assises le valet de chambre Mathurin Allano, qui, le 19 octobre, rue de la Chaussée-d'Antin, tua d'un coup de couteau sa maîtresse, Mlle Dubos, femme de chambre, originaire du Gers, puis voulut s'asphyxier avec du soufre et fut arrêté sur le toit de la maison.

— Quatre employés de commerce de Glasgow avaient emmené deux jeunes filles faire une promenade en mer. Le bateau chavira : les quatre jeunes gens et une des jeunes filles se sont noyés. On a pu sauver la seconde, à demi-morte.

— La police bruxelloise a arrêté un Français, nommé Lacroix-Marian, qui, avec l'aide d'un complice qui s'est réfugié en Hollande, avait commis dernièrement un vol de 25,000 fr à Toulouse.

Loterie des Millions

Paris, 30 avril. — Le numéro 8,330, série 28, gagne un million.

Le numéro 21,400, série 69, gagne 200.000 francs.

Le numéro 3,902, série 7, gagne 100,000 francs.

Les cent numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

(Le premier nombre est le numéro de la série ; le second, le numéro gagnant)

1— 72..	84— 241	67— 8919	7—13729	
59— 3871	19— 1435	88—14656	80—13547	
13— 1743	57—12.34	62— 7517	32—17963	
57—1237.	81—20794	3—15658	32—15075	
7— 3187	80— 1157	8—20293	23— 2927	
78—20596	99— 7533	9— 4269	38— 7845	
18—19316	20— 1876	42—16603	11—19866	
85—1..	69—13266	43—16922	42—10883	
61—21457	6—19658	61—18282	51—19941	
41— 2740	62— 508	18—16317	19—17102	
95—11527	61—19362	43—15506	64—11362	
1— 8712	54— 8882	39—7.05	69— 3893	
58— 690.	37— 7608	68—13177	89— 961	
54— 7731	4—20550	53—10073	40—15231	
13—20013	49—15709	91— 5353	73—14960	
82— 3476	53— 282	34— 5531	41— 4952	
71—10881	50— 8131	30—12568	54— 3567	
10—18859	28—16139	80—20458	65—17995	
18— 47..	10— 3229	73— 5231	12— 2757	
47—16499	56— 4548	90— 6627	20— 7545	
11— .036	59— 7541	9—17348	7— 2197	
50—15338	84—11244	84— 9933	86—20120	
2—17788	88—17989	55— 3456	65—12112	
22—13849	8— 6407	72—20385	65— 7039	
50—15552	27— 8516	29— 1835	94— 5700	

Trois cents lots de 40 francs remboursables dans chaque série :

9146	13178	19055	18910	582	14680	7229
16471	10471	820	9145	6578	7625	19034
11225	4958	8087	10812	10166	18210	98
291	21159	13255	10702	18042	688	14750
16189	7522	17428	8132	19101	19950	19747
20117	20100	16555	1431	1130	1452	14886
18478	6586	9395	15398	21410	17429	4507
8279	17725	4763	16020	12572	11843	20018
5173	8170	3090	16366	14164	7050	3650
3402	1635	2107	15467	11345	355	6402
12100	709	2073	19500	2274	2996	15915
9523	4359	21107	13910	11393	21470	13911
4882	4312	19197	12263	10929	2692	10185
5951	15952	15418	20617	10280	18139	6800
20088	5797	11640	4654	2165	3343	9056
7035	15321	5719	15747	8642	669	16885
5720	15584	2009	2315	14311	17801	327
19242	7008	4135	14189	13172	13642	6576
6575	11400	17873	3228	1754	2763	11889
1966	7042	1802	19586	5919	20586	3074
11570	2973	21460	15637	5134	19270	15614
7696	5979	20604	3628	20216	9866	8799
14737	17411	20102	1240	5910	11240	10715
13490	15650	9633	1665	173	2334	6780
13070	9779	18045	10340	20771	62	9758
9262	5999	5495	7960	13942	872	7599
5201	1608	4373	20679	3741	11154	8646
10778	19468	14475	18006	18916	14739	20825
17214	5739	8393	7754	2584	2873	1357
5527	18980	12097	3100	1090	13976	14480
12148	7591	19480	14870	6773	14425	14504
958	5513	21008	12593	12391	10631	12104
17060	20720	18525	8336	1400	976	5569
21359	414	10396	2640	11396	11571	4089
5844	17956	2383	15577	5515	4821	20792
17057	21012	19960	14928	21205	4434	2484
2828	10983	13132	6241	17696	18796	11753
2573	11050	8192	3740	10480	5026	5032
16273	2693	4194	17173	7169	19552	5036
13148	17907	15111	3455	2726	6331	18073
18624	761	5059	9958	15152	13222	12241
11514	17728	19811	13295	20377	8412	

Lots supplémentaires de 40 francs :
71— 8381 34— 4462 36—17504 15—20467

Paris, 30 avril. — **Cette fois, la chance est allée chercher au loin l'heureux bénéficiaire de la loterie de liquidation. Un cablogramme nous informe que le million a été gagné par M. Ferré, agent du trésor à l'île Maurice.**

LA TEMPERATURE

HIER

A Toulouse, le ciel a été très ... ou couvert toute la journée; tandis que le vent d'entre-nord et ouest prenait de la force. Températures : minima, 7 degrés; maxima, 13 degrés.

Dans nos régions, on signale encore les chutes de pluie et de neige; on a recueilli 6 millimètres d'eau à Bordeaux, au Pic-du-Midi et au Puy-de-Dôme, 1 à Toulouse.

Le ciel reste très nuageux et couvert.

PROBABILITES

Ciel nuageux et à éclaircies. Temps un peu frais.

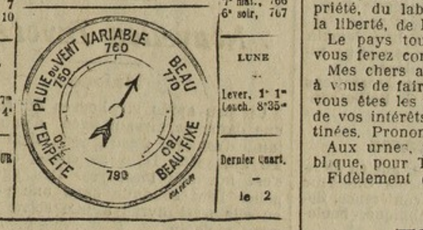

Emphysème pulmonaire

L'Emphysème est causé par la dilatation des alvéoles pulmonaires, l'air circule mal dans les bronches, et la régénération du sang reste incomplète. Comme l'asthme, l'emphysème donne lieu à des crises d'étouffement et se traite de même. Le meilleur remède à employer est la Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès et guérit progressivement.

Prix : 2 fr., dans toutes les pharmacies.

LE KILOMÈTRE
AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE ?
.... Mais il est fourni par le pneu
Continental
à 3 Nervures
TOULOUSE,
30, rue des Remparts-St-Etienne,
et dans les Bons Garages.

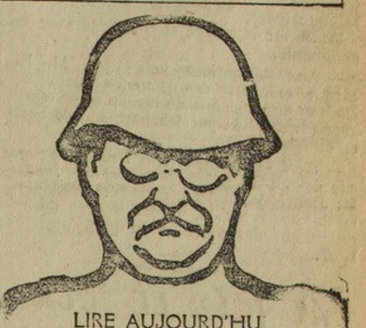

LIRE AUJOURD'HUI
DANS LES
LECTURES POUR TOUS
LES PASSIONNANTS RÉCITS DE CHASSE DU PRÉSIDENT
ROOSEVELT
MAI

Toulouse

Élections législatives

SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 8 MAI 1910

Candidature Paul FEUGA

M. Feuga adresse la lettre suivante aux électeurs :

Mes chers concitoyens,

5,786 suffrages ont affirmé sur mon nom, votre confiance inébranlable et votre ferme attachement à une République d'ordre, de paix, de travail, de liberté et de progrès.

Je viens vous offrir du plus profond de mon cœur, les témoignages sincères de mon affectueuse et vive gratitude.

Cette belle et imposante manifestation ainsi que l'attitude de nos adversaires, me dictent encore d'impérieux devoirs auxquels mon dévouement filial aux intérêts de ma cité natale ne me permet pas de me soustraire.

Je ne vous quitte pas : je reste au milieu de vous pour aller de nouveau au combat, à la victoire assurée cette fois, je l'espère, et pour toujours, par le bon sens, la clairvoyance, le patriotisme de vos électeurs de la 1re circonscription ; je continue la lutte, fort et fier de vos sympathies fraternelles.

Dimanche prochain, vos rangs seront grossis par de courageux et vaillants citoyens qui, comme vous, comme moi, veulent notre France bien-aimée grande, forte, respectée et prospère, à l'abri des convulsions, des aventures, des horreurs de la guerre civile, où la conduiraient fatalement, affaiblie, abaissée, ruinée, méprisée si elles venaient malheureusement à triompher, les théories odieuses et criminelles de l'herveisme, du sabotage, de la grève générale, le mirage trompeur et néfaste du collectivisme, destructeur de la famille, de la propriété, du labeur individuel, de l'effort, de la liberté, de la dignité humaine.

Le pays tout entier s'est déjà prononcé, vous ferez comme lui.

Mes chers amis, je remplis mon devoir ; à vous de faire le vôtre. Je vous appartiens vous êtes les juges souverains, les maîtres de vos intérêts, de votre avenir, de vos destinées. Prononcez !

Aux urnes, pour la patrie, pour la République, pour Toulouse !

Fidèlement et cordialement à vous.

Paul Feuga.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel

PRÉSIDENCE DE M. DEZES

Audience du 30 avril

Trois affaires de mince importance sont inscrites au rôle de cette audience :

D'abord, un appel de jugement de simple police dont le débat est remis à vendredi prochain. Ensuite, une affaire de

LES Sports

Courses de Chevaux

AU TREMBLAY

Paris, 30 avril — La réunion a été agréable dans son ensemble. Les épreuves que comportait le programme n'étaient cependant que de petite importance.

Oiberose a remporté une victoire très facile, ainsi qu'on pouvait le supposer, dans le prix Tilly, où elle ne rencontrait pas d'adversaires de sa classe. *Bocke* lui a toutefois opposé une bonne résistance.

Impérator-III a été, de son côté, le vainqueur inattendu du prix Madcap, le poulain avait été récemment battu de loin par *Cheshire-Cat* au Tremblay ; il a pris une complète revanche sur le même *Cheshire-Cat*, qui a encore trouvé du reste également devant lui deux autres concurrents et n'a peut-être pas été monté au mieux de sa chance par son petit cavalier.

Prix Magdalène, à réclamer, 2,000 francs, 900 mètres. — 1. Ozor-Hapi, par Gallerte et Ortruda Barat), à M. L. Lucas; 2. Taupin, par Flying-Fox et Profane (F. Hardy), à M. Rolland. Non placés : Feu-de-Pacha (Ch. Childs), Gueuze (O'Neill), Restless-Girl (Cournet), Decazeville, resté au poteau (O'Connor).

Pari mutuel. — Pesage : gagnant, 133 fr. 50; placés, 45 50 et 26 fr. 50. — Pelouse : gagnant, 56 fr.; placés, 23 et 11 fr.

Prix Tibère, 4,000 francs, 2,000 mètres. — 1. Xicharas, par Arbacès et Rose-Deep (L. Gill), à M. Pellerin; 2. Neptune-II, par Golden Bay et Seahaven (T. Robinson), à M. W. Flatman; 3. Carthage-III, par Doge et Consuelo (Debisschop), à M. de Fontarce.

Non placés : Irlande (F. Williams), Saltarello-II (Cournet).

Pari mutuel. — Pesage : gagnant, 31 fr.; placés, 23 et 39 fr. — Pelouse : gagnant, 14 fr.; placés, 9 50 et 29 fr. 50.

Prix Indian-Chief, à réclamer, 2,000 francs, 2,150 mètres. — 1. Bavarde, par Gallerte et Babillarde (Sharpe), à M. Merle; 2. Rameau d'Or-II, par Roméo et Lyre d'Or (G. Clout), à M. Olry-Roederer; 3. Morning-Paper, par Lauzun et Morning (Jennings), à M. de Courcelles.

Non placés : Cocodète (Stern), Cavalaire (Ryan), Beryl-II (W. Ferrès), Tandilero (Barré), Saint-Léon (Rovella), Le-Rendez-Vous (Chastin).

Pari mutuel. — Pesage : gagnant, 59 fr. 50; placés, 23 50, 28 et 31 fr. 50. — Pelouse : gagnant, 25 fr.; placés, 11 50, 17 50 et 14 fr.

Prix Tilly, prix de la Société d'encouragement, 5,000 francs, 1,800 mètres. — 1. Orberose, par Gardefeu et Magie (Stern), à M. Henriquet; 2. Bolka, par Gosto et Boissière (O'Neil), à M. Michel Ephrussi.

Non placés : Valérie-II (Jennings), Rusée (Rovella).

Pari mutuel. — Pesage : gagnant, 13 fr 50; placés, 10 50 et 11 fr. 50. — Pelouse : gagnant, 7 fr.; placés, 5 50 et 5 fr. 50.

Prix Madcap, prix de la Société d'encouragement, 5,000 francs, 1,800 mètres. — 1. Imperator-III, par Lorlot et Isle-Manière (Curry), à M. A. Monnier; 2. Goloss, par Gost et Ghislaine (Stern), à M. Olry-Roederer; 3. Orfroi, par Son-O-Mine et Ogive (Bellhouse), à M. E. Veil-Picard.

Non placés : Cheshire-Cat (Rovella), Inganbe (Halsey), Espoir-VI (O'Connor), Follette (O'Neil), Venevelles (M. Henry), Sirococo (Ch. Childs).

Pari mutuel. — Pesage : gagnant, 196 fr. 50; placés, 79 50, 20 et 47 fr. 50. — Pelouse : gagnant, 78 fr. 50; placés, 22, 10 50 et 23 fr. 50.

Prix Petrarch, handicap, 4,000 francs, 2,300 mètres. — 1. Basse-Pointe, par Simonian et Basse-Terre (J. Kellett), à M. de Saint-Alary; 2. Brunette, par Rabelais et Brucette (Stern), à M. L. Roger.

Non placés : Margarite (O'Neil), Palmette (F. Lane), Mounir (Debisschop).

Pari mutuel. — Pesage : gagnant, 49 fr. 50; placés, 25 50 et 21 fr. — Pelouse : gagnant, 23 fr.; placés, 11 50 et 10 fr. 50.

DEMAIN AU BOIS DE BOULOGNE

Partants et montes probables

Prix de Boulogne, 5,000 francs, 2,000 mètres. — Sof (J. Jennings) ; Le-Druide (O'Neill) ; Romarin-V (G. Stern) ; Fétiche-III (M. Henry) ; Ormedu-Mail (Curry) ; Renard-Bleu (G. Bartholomew) ; Crémier (M. Barat) ; Pesto (Colin) ; Lil (O'Connor).

Prix des Cars, 10,000 francs, 2,000 mètres. — Kildare-II (M. Henry) ; Soleil (Ch. Childs) ; Assouan-II (G. Stern) ; Bolero-III (C. Halsey).

Prix Noailles, 30,000 francs, 2,400 mètres. — Méliadis (G. Bartholomew) ; Harold (C. Halsey) ; Le-Platine (R. Sauval) ; Aloès-III (Ch. Childs) ; Coup-de-Vent-II (G. Stern) ; Saint-Just (M. Henry) ; Madora (Curry) ; Sukey (O'Neill) ; Ma-Honey (Ch. Childs) ; Madeleine (M. Barat) ; Khakhikho (N. Turner) ; Vellica (J. Jennings) ; Passe-Rose (Bellhouse) ; Simorgue (O'Connor).

52e prix biennal 1909-1910, 25,000 francs, 3,000 mètres. — Aveu (Ch. Childs) ; Hag-To-Hag (G. Stern) ; Alexis (C. Halsey) ; Oversight (O'Neill) ; Val-d'Amour (Bellhouse) ; Hertre (G. Clout) ; Calembour (J. Jennings) ; Gargantua (G. Bartholomew) ; partant douteux, Nectar (X).

Prix de l'Etoile, 5,000 francs, 2,400 mètres. — Univers-II (Ch. Childs) ; Marc-Aurèle (O'Neill) ; Vais-Fantôme (X) ; Le-Joyeux (M. Barat) ; Poissy (G. Stern) ; Casablanca-II (C. Childs) ; Ugly-Bird (Lassus) ; Datura (O'Connor) ; Urdos (Curry) ; Lollipop (J. Jennings).

Prix d'Auteuil, handicap, 6,000 francs, 3,800 mètres. — Cortalo, 56 1/2 (G. Stern) ; Amalécite, 56 (M. Barat) ; Ismid, 55 1/2 (Ch. Childs) ; Watteau, 50 1/2 (Curry) ; Gyrsa, 50 (G. Bartholomew) ; Marotte, 49 1/2 (Colon) ; Bretelle, 42 1/2 (J. Jennings) ; Bedrechein, 42 1/2 (Rovella) ; Banco-III, 42 1/2 (G. Clout) ; Pierrefonds, 41 (Sharpe) ; partant douteux, Pierrot-III (X).

Appréciations

Prix de Boulogne. — Sofa, Romarin-V, Le-Druide sont à retenir.

Prix des Cars. — Assouan-II, Soleil doivent bien faire.

Prix Noailles. — Sukey, Madeleine, Passe-Rose peuvent devancer les poulains ; Saint-Just est cependant fort redoutable.

52e Biennal. — Hertré peut battre Val-d'Amour et Oversight.

Prix de l'Etoile. — Le-Joyeux, Datura, Marc-Aurèle s